



DOUANE
DR BAYONNE

Compte rendu du GT DUERP (document unique d'évaluation des risques psychosociaux) de la DR de Bayonne du 09/06/21

Le DUERP c'est quoi ?

Le DUERP doit lister les risques professionnels encourus par les travailleurs et les actions de prévention et de protection qui en découlent. L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Mise en œuvre PAP (Plan annuel de prévention) 2019 :

Notre DR reconnaît qu'il a été financé en grande partie par le CHSCT, il remercie les élus de cette instance car cela contribue à l'amélioration des conditions de travail.

En 2019 / 2020 ont été financés :

- des gants en kevlar
- des Bras supports écran pour le bureau de Bayonne
- Réfection des toilettes à la DR
- Des travaux pour les risques de radon sur les sites de Biriadou, les Eaux chaudes et Urdos.
- Dotations dans les brigades de mât lumineux
- La sécurisation du stand de tir de Bayonne (portail)

La Direction travaille depuis plusieurs années à obtenir des autorisations afin de pouvoir mettre en place une plateforme de contrôle sur l'aire de Castets. Des négociations sont en cours.

Concernant la modernisation et l'amélioration du Site de Hendaye, l'avancée du projet continue

La **CFDT** souhaite que les négociations concernant le site de Castets aboutissent positivement, ce qui permettrait au collègue de Dax de travailler dans de meilleures conditions sur une aire sécurisée pour les contrôles.

DUERP :

I- Les risques COVID :

36 lignes concernent ce risque

Les mesures COVID actuelles sont maintenues.

Pour les agents vulnérables :

Les agents vulnérables qui ont repris le travail ont pu le faire dans de bonnes conditions et sans difficultés particulières. La validation de la médecine de prévention est une obligation pour la reprise du travail.

Le Docteur NITU évoque le fait que la situation sanitaire peut être amenée à évoluer, elle précise qu'un agent vulnérable qui aurait repris le travail, en fonction de la situation sanitaire actuelle et de son évolution à long terme pourrait tout à fait être à nouveau placé en situation de protection.

Matériels :

Selon l'administration, il n'y a aucune difficulté concernant le matériel pour le COVID (masques, gants, gel hydroalcoolique), et les agents en télétravail ont un ordinateur pour travailler.

Notre avis : L'administration a été très réactive dans notre direction en terme de mise en place de télétravail et de matériel de protection. Si les collègues ont besoin de matériel qu'ils n'hésitent pas à faire remonter leurs besoins.

II- Le transfert des taxes :

La CGT est revenue sur la visite du DR au bureau de PAU qui a créé des crispations, de l'inquiétude du fait de nommer les agents qui sont sur la « sellette » suite au transfert des taxes.

Le Directeur Régional s'est expliqué en disant que ce n'était pas le but, il voulait dans un premier temps prendre attache avec les agents et réfléchir aux solutions de reclassement le plus en amont possible.

Il souhaite que la collègue de Pau qui en a fait le souhait soit reclassée dès septembre à la DGFIP.

Concernant un autre collègue qui souhaite rejoindre la FIP, le DR explique que cela n'est pas possible car il n'a pas l'expertise.

A l'heure actuelle, le timing douane ne s'accommode pas avec celui de la DGFIP (mise en place du PNSR en septembre avec 5 catégories A en provenance de la Douane).

La **CFDT** est intervenu, en rappelant que pour le moment, les discussions sont encore en cours à la DG notamment via des groupes de travail jusqu'à fin juin. La problématique est que si la collègue de Pau acceptait dans la précipitation la proposition, elle ne bénéficierait pas en l'état de l'accompagnement social, et par conséquent des primes de restructuration.

Il est important pour nous de prendre le temps, et d'avoir de réelle garantie.

Concernant l'expertise, nous avons demandé au Directeur, pourquoi nos collègues qui ont le souhait de rejoindre ces services ne pourrait-il pas bénéficier d'une formation ?

En effet, ce service étant une création, les agents sont en cours de formation et n'ont pour le moment pas d'expertise.

Notre avis :

L'administration va trop vite, créant un climat anxieux, nos collègues doivent connaître les possibilités qui leur seront faites ainsi que l'accompagnement social dont ils ont droits.

Les nouvelles missions ne sont toujours pas connus et nous attendons encore les études d'impacts qui ne nous ont jamais été fournies.

Notre priorité est que nos collègues puissent être reclassés en douane et à leur résidence.

LA RÉORGANISATION POUR LES NULS





**DOUANE
DR BAYONNE**

III- Le sous-effectif dans les unités et bureaux

Les médecins de prévention du 64 (Docteur NITU) et du 40 (Docteur FAUROT) ont alertés l'administration concernant les signalements qui leurs sont faits par les collègues de la SURV.

En effet, ils sont très inquiets concernant certaines unités qui fonctionnent à flux tendus et dans lesquelles la fatigue psychologique des agents se fait sentir.

Ils ont sensibilisés le Directeur Régional sur l'importance d'adapter le travail et les missions, vu les problèmes d'effectifs.

Le Docteur NITU a informé les participants au groupe de travail de la montée des risques psychosociaux dans les brigades de la DR .

Elle est face à de nombreux accident de travail et de pathologies qui entraînent de longs arrêts de service.

Elle précise que les agents attendent des explications claires de la hiérarchie, et se sentent abandonnés quant à l'absence d'arrivées de nouveaux collègues pour combler les départs en retraite et mutations. Ces carences en personnel impactent la motivation au travail, mais aussi la bonne marche des services.

Le Docteur FAUROT explique qu'avec l'âge on développe des problèmes de sommeil qui peuvent avoir de graves conséquences, il faut adapter les missions et le planning aux effectifs présents.

Le Directeur assure ne pas pouvoir avoir des effectifs supplémentaires, mais que le travail en SURV, n'est pas comme en OP/CO car il n'y a pas de dossier.

La **CFDT** a rappelé que certes, les SURV n'ont pas de dossiers mais qu'ils sont exigibles à un pourcentage d'heure de nuit.

A ce jour aucune unité qui subis un sous-effectif (Dax 12 agents/25 depuis un an, Oloron 6/15 en septembre et Cambo qui avait un sous-effectif en début d'année), n'a vu sa côte de service, ses heures de nuits ou encore ses missions s'adapter à cette baisse de personnel.

Nous avons également rappelés que la conséquence est directe pour la sécurité des agents, entre les nuits à 3, et les repiques incessantes, les agents ne peuvent plus travailler sereinement.



Sur la Brigade de Dax :

Cette unité est fragile depuis 2015, la nouvelle note d'organisation mise en place par le DR a déchaîné les foudres de l'ensemble des agents de l'unité.

La CGT a reconnu que cette situation « leur a pété à la gueule », il sont très sensibles mais trouve dommageable qu'elle est été prise trop tard.

Il souhaite de la quiétude et de l'apaisement.



**DOUANE
DR BAYONNE**

Le Directeur a rappelé qu'il se préoccupe de la santé des agents, il veut reconstruire la confiance pour parvenir à trouver la voie de la sérénité. Il veut vraiment que la santé et la situation des agents s'améliorent.

La **CFDT** a rappelé que cette note ne respecte pas le BOD 1433 qui régit l'organisation de la SURV, de plus elle est inapplicable. Elle prévoit notamment de respecter le DTR qui pour Dax ne dispose pas de schéma en dessous de 8 agents, or la note prévoit des services entre 4 et 6 agents. Nous avons rappelés également les problèmes de sécurité depuis des mois avec des nuits à 3 agents. En exemple, nous avons pris l'OF qu'ont vécu nos collègues la semaine dernière, ils n'ont pas respectés la note en contactant les motards. Il est interdit aux agents de la BSI de travailler avec les autres services, mais n'ont-ils pas une obligation d'alerter les unités proches d'un danger potentiel ?

Le Directeur a expliqué qu'il n'y avait aucun problème pour contrôler à 3 en barrière de péage.

FO a rappelé que les accords douane ASF prévoient 4 agents minimums, il aurait été important d'adapter le rythme de travail selon l'effectif et de baisser le taux d'heure de nuit.

La médecine de prévention demande une nouvelle fois que les tâches soient adaptées et qu'il y ait une remise en cause hiérarchique.

Notre avis :

Le naufrage de cette unité était programmé tant l'administration a fait la sourde oreille sur les problèmes récurrents, le sous effectifs criant mais aucune adaptation du travail n'a été faite.

La CFDT est profondément choquée par la parution de la note mise en place arbitrairement sans avoir pris le temps d'analyser l'ensemble des problématiques au sein de cette unité, ni même rencontrer l'ensemble des agents.

De plus cette note viole l'ensemble des BOD douaniers et impute clairement le travail et la capacité opérationnelle de la Bsi Dax.

Pour nous, il est important d'accompagner les agents dans la reconstruction de cette unité qui n'a jamais cessé de travailler, malgré l'ensemble des galères qu'elle a connu.

IV- Les autres risques DUERP :

Sur l'impossibilité de remise des infracteurs entre 21h et 7h :

Le Directeur est conscient des difficultés, il a obtenu que les services de remise viennent chercher les infracteurs.

Néanmoins la décision finale appartient aux parquets

Lampes : les nouvelles dotations individuelles sont satisfaisantes, l'arrivée l'année dernière dans les unités de Mat d'éclairage fait état de bons retours du terrain.

Cfdt:

**DOUANE
DR BAYONNE**

Sur la dotation de gilet pare-balles féminin :

Un grand nombre d'agentes des brigades de la DR, se sont plaint que les nouveaux gilets ne prennent pas en compte la morphologie féminine, une gêne omniprésente. En attendant, elles ont récupérés leurs anciens gilets

Ce risque avait été classé « Bénin », la CFDT a demandé sa révision en « risque d'atteinte à la santé sans arrêt de travail »

Pour notre organisation syndicale, il est scandaleux qu'une administration qui fait la promotion des femmes en douane, ne soit toujours pas capable de doter correctement ses personnels !

Arrêtons la COM et AGISSONS !

Formation premier secours : L'inspectrice Santé Sécurité au Travail nous informe qu'elle n'est pas oubliée, cependant la crise sanitaire a entraîné un report de cette formation à l'ensemble des collègues.

CCPD de Canfranc :

Ce service a eu deux postes supprimés de manière définitive l'année dernière.

Nous avons évoqué la détresse des collègues, qui à seulement deux doivent aujourd'hui effectuer les tâches prévues pour 4 agents.

La rotation des services est difficile quand ils ne sont plus en mesure d'être présent leurs missions sont données aux effectifs du CCPD d'Hendaye comme le confirme le Directeur, cela est un vrai problème, à ce jour aucun renfort n'est envisagé.



Risque liés aux rythmes de travail :

Le risque d'endormissement lors des services en seconde partie de nuit est important.

La réponse de l'administration est la suivante : la mise en place de modèles de PV. Encore une fois on est face à un décalage entre ce que vive les agents et les réponses non efficaces de l'administration.

Ce risque est passé de risque « d'inconfort » à « Grave ».

Installation de Filets dans le coffre des véhicules :

L'étude de ce risque en cas d'accident pour les agents de se voir écraser par les équipements présents dans le coffre est actuellement en cours de solution à la Direction Générale afin d'avoir une réponse harmonisée au niveau national.

Aménagement de poste :

Le CCPD d'Hendaye mais aussi de CANFRANC ont obtenu une dotation de casque sans fil pour la réception d'appels ainsi que des fauteuils adaptés à leur mission.



**DOUANE
DR BAYONNE**

Bouchons d'oreille moulée :

Le Docteur NITU insiste sur la nécessité d'une réelle étude menée sur l'ambiance sonore au sein des unités autoroutières.

L'impact du bruit sur l'audition de nos collègues au péage n'est pas quantifié.

Le Docteur NITU évoque une harmonisation des dotations de bouchons d'oreille moulée sur la marque COTRAL recommandée par le ministère.

Il est à rappeler que cette marque COTRAL est notamment utilisée dans le privé dans le domaine de la métallurgie, elle permet en effet le filtrage des bruits environnants tout en permettant une parfaite perception des échanges vocaux gage de sécurité, de plus au sein de la surveillance les motards en sont déjà dotés.

Risque incendie :

Les services de contrôle se sont déplacés et non pas suggérer de travaux, la situation de ces anciens locaux (Oloron, Cambo, bureau de Pau,...) est connue, les formations des personnels en cas de risque d'incendie doivent être maintenues, il a été évoqué la pose de grilles permettant l'évacuation des étages, de plus sur le site d'Oloron la mise en place d'une installation de déverrouillage manuel du volet métallique en RDC a été faite.

Locaux et risque de Chaleur :

La situation de certains bureaux en période estivale qui malgré l'aération et l'application des bonnes pratiques (aération, fermeture des volets), sont étouffants, nos collègues sont toujours en difficultés...

Les ventilateurs rafraîchissants ne sont pas autorisés pour risque COVID.

La remise à niveau de l'isolation, l'installation de climatiseurs semblent la seule solution pérenne.

Sécurité incendie des lieux de stockages des saisis :

Aucune règle sécuritaire n'impose la mise en place de détecteur de fumée dans ce type de lieu.

LISST nous précise que beaucoup de nouveaux bâtiments sont dotés de ces dispositifs non obligatoires proposés par les prestataires afin de faire d'augmenter la facturation aux services de l'Etat.

La **CFDT** pense que ces installations seraient extrêmement utiles pour la protection de nos collègues et des bâtiments à titre général.

Les représentants CFDT au GT DUERP

Manuela GRACIET et Quentin NUNE

